

MARCHÉ D'AUTOMNE

Les 9 et 10 octobre prochains se tiendra le marché d'automne «L'art en feu.»

Nous avons déjà quelques exposants qui ont réservé leur place, mais il reste plusieurs tables de disponibles.

Le coût pour louer une table est de 80\$ et de 105\$ pour deux tables.

Les profits engendrés par l'organisation lors du marché seront remis à la fondation des Pompiers du Québec pour les grands brûlés.

Si vous désirez réserver une place pour ce marché, nous vous invitons à communiquer avec Pascale Gauthier (450) 288-8310, Dominique Latour (450) 807-5159 ou par courriel à artenfeu@gmail.com.

Au plaisir de vous compter parmi nous.

SOCCER

Le soccer recommence dès le lundi 21 juin prochain!



JUIN 2021						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET 2021						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT 2021						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Matières recyclables

Matières organiques

Déchets

Surplus de carton

Plastiques agricoles

Encombrants

Ligne Info-collectes
450-225-5055

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

À LA MAIRIE

Caroline Huot
Mairesse
Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Poste vacant
Conseiller District 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Jean-François Gendron
Conseiller District 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère District 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer
Conseiller District 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Poste vacant
Conseiller District 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller District 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

LE BONHEUR EN FAMILLE,
ÇA SE VIT ICI !

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), J0S 1W0
Téléphone : 450-373-8944
Télécopieur : 450-373-8949
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h
Vendredi : 9 h à 12 h
Fermé entre 12 h et 13 h

Nomination d'un nouveau directeur général

La mairesse M. Caroline Huot, est fière d'annoncer l'arrivée depuis le 31 mai d'un nouveau Directeur général à la municipalité, M. Éric Beaulieu.

Doté d'une grande expérience dans le domaine municipal en Montérégie, M. Beaulieu a notamment agi à titre de vice-président du comité exécutif de la ville de Longueuil en plus de contribuer à titre d'administrateur au sein de plusieurs conseils d'administration, dont Tourisme Montérégie. En plus de présider la commission du développement économique de la communauté métropolitaine de Montréal, M. Beaulieu a contribué aux travaux de la table des préfets de la Montérégie.

« Je suis très heureuse de confier ces nouvelles fonctions à M. Beaulieu qui a démontré un leadership remarquable et qui se démarque par l'importance qu'il accorde à la qualité des services offerts aux citoyens. M. Beaulieu est un homme rassembleur qui possède une bonne connaissance de la région et de ses enjeux, puisqu'il y est aussi résident. Il a toute la confiance du conseil municipal et je tiens à lui souhaiter la meilleure des chances dans ces nouvelles fonctions» explique Mme Huot.

« Mon arrivée au sein de la municipalité à titre de directeur général s'accompagne d'une grande fierté avec le désir de travailler en équipe avec les élus, les employés municipaux et certainement avec les citoyens » a souligné M. Beaulieu.

La mairesse souhaite également remercier M. Jean Robidoux pour son travail et son dévouement pendant son passage au sein de la municipalité à titre de directeur général par intérim et lui souhaite une retraite paisible auprès de sa famille.

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT 411-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

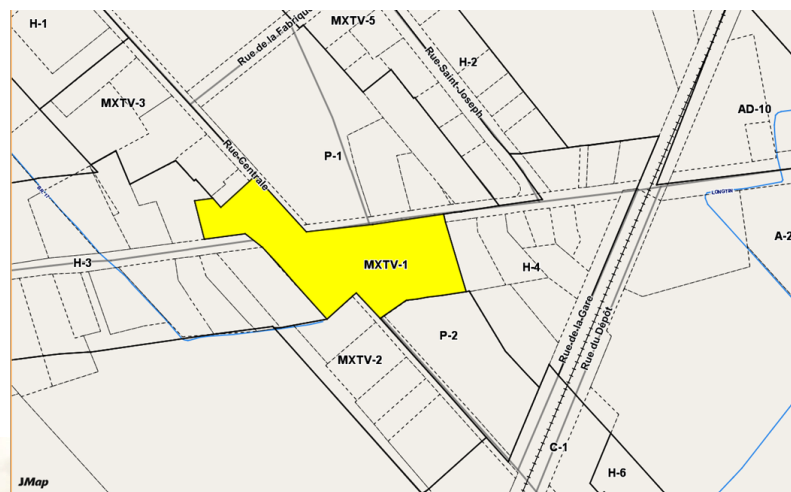
Lors de la séance tenue le 11 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant: « **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2021, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018, EN MODIFIANT LA GRILLE DES USAGES ET NORMES POUR LA ZONE Mxtv-1** »

Conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 411-2021 est remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 17 juin au 5 juillet 2021. Vous êtes donc invités à partager vos observations et vos commentaires, par écrit, à la Municipalité relativement à ce projet de règlement. Les commentaires doivent être acheminés par courriel à l'adresse dg@st-stanislas-de-kostka.ca ou par la poste, à l'adresse suivante:

Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka
221, rue Centrale
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0

Vous pouvez également déposer vos commentaires à la même adresse dans la boîte située à droite de l'entrée principale.

Le projet de règlement numéro 411-2021 vise à ajouter une utilisation à la grille des usages et normes de la zone Mxtv-1, soit l'usage « Sécurité publique et voirie ». Ce projet de règlement contient une disposition propre à une approbation référendaire. Vous trouverez ci-bas le plan montrant la zone en question.



Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité: <http://st-stanislas-de-kostka.ca>

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka ce 17 juin 2021.

2 Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier



Inscription
deksuroit@gmail.com

DERNIERE CHANCE !

15% Résidents de St-Stan

Lundi Homme - Intermédiaire	Mardi Homme - Récréatif Junior - Récréatif
Jeudi Mixte - Récréatif Homme - Récréatif	Vendredi Mixte - Intermédiaire

SUR LA SURFACE DE DEK HOCKEY DU
115, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
Début 14 juin
Ligue amicale de dek hockey où vous trouverez le calibre que vous recherchez ! **Soyez de l'alignement !**

FLEURONS DU QUÉBEC

La Municipalité a récemment confirmé le renouvellement de sa participation des Fleurons du Québec.

Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises. La cote de classification horticole des *fleurons*, semblable aux étoiles pour les hôtels (1 à 5 *fleurons*), est valable pour trois ans et peut être affichée dans les entrées municipales.

Nous vous encourageons à embellir votre façade de maison.



HÔTEL DE VILLE ET CONGÉS FÉRIÉS

Les bureaux municipaux sont ouverts au public depuis le lundi 14 juin. Vous devrez obligatoirement porter un masque et désinfecter vos mains dès votre arrivée.

Fermeture des bureaux

Le jeudi 24 juin

Le jeudi 1^{er} juillet de 13h à 16h et le vendredi 2 juillet.

Service d'urbanisme

Prendre note que le service est disponible sur rendez-vous seulement. Veuillez communiquer avec le département au 450 373-8944 poste 204.

TAXES MUNICIPALES

Le deuxième versement de compte de taxes doit être payé pour le 10 juillet 2021. Vous pouvez payer via Desjardins sur AccèsD, en argent comptant ou faire un chèque au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka que vous pouvez poster ou déposer dans la chute près de la porte principale de l'Hôtel de Ville. Si vous désirez recevoir une copie de votre compte de taxes par courriel, vous devez nous le faire savoir en nous contactant à l'adresse : administration@st-stanislas-de-kostka.ca ou par téléphone au 450 373-8944 poste 200.

SÉANCE DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil auront lieu en présentiel au Centre municipal le mardi 13 juillet le mardi 10 août 2021 à 20 heures.

STATION DE VIDANGE POUR VR

La station de vidange pour VR est ouverte depuis le 20 avril dernier. Celle-ci est située sur la rue de la Gare, près du garage municipal.

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT 413-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018, À L'ARTICLE 15.35 E), CONCERNANT LA HAUTEUR DES HANGARS

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Lors de la séance tenue le 8 juin 2021, le conseil a adopté le projet de règlement suivant: « **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018, À L'ARTICLE 15.35 E), CONCERNANT LA HAUTEUR DES HANGARS** »

Conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 408-2021 est remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 17 juin au 5 juillet 2021. Vous êtes donc invités à partager vos observations et vos commentaires, par écrit, à la Municipalité relativement à ce projet de règlement. Les commentaires doivent être acheminés par courriel à l'adresse dg@st-stanislas-de-kostka.ca ou par la poste, à l'adresse suivante:

Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka
221, rue Centrale
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec) J0S 1W0

Vous pouvez également déposer vos commentaires à la même adresse dans la boîte située à droite de l'entrée principale.

Le projet de règlement numéro 413-2021 vise à modifier l'article 15.35 e), concernant la hauteur des hangars, en faisant passer la norme de 5 mètres à 7 mètres.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au <http://st-stanislas-de-kostka.ca>

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka ce 17 juin 2021.

Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par le soussigné, que le règlement 410-2021 de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, modifiant la grille des usages et normes pour la zone H-16, au règlement de zonage numéro 330-2018, est entré en vigueur le 20 mai 2021, suite à l’émission du certificat de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka ce 25 mai 2021.

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

SYSTÈME D’ALERTE D’URGENCE



Inscrivez-vous au service d'alertes!

La Municipalité a ajouté sur son site Internet un onglet système d’alerte téléphonique en cas d’urgence. Pour recevoir des informations d’urgence, vous devez vous inscrire au service d’alerte qui se trouve sur la page d’accueil du site Internet de la Municipalité.

BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

Prendrez note que la Bibliothèque sera fermée pour les vacances de la construction du 18 au 31 juillet.

Horaire

- Mardi 9h à 15h
- Mercredi 16h30 à 19h30
- Jeudi 13h à 16h
- Samedi 9h à midi

Profitez de l'arrivée des beaux jours pour découvrir les nombreux livres en nouveautés, ainsi que les milliers de livres numériques que la bibliothèque vous offre!

ALLUMER UN FEU IMPLIQUE DES RESPONSABILITÉS

La personne qui allume un feu est entièrement responsable des dommages qui en résultent, **même si elle est détentrice d’un permis**. Le propriétaire du terrain où le feu est allumé est reconnu responsable en l’absence d’une personne sur les lieux du feu. Une première infraction est passible d’une amende de 100\$ dans le cas d’une personne physique et de 200\$ dans le cas d’une personne morale. Tout déplacement du Service de sécurité incendie peut être facturé au contrevenant s’il y a eu négligence.

ACCÈS BORD DE L’EAU / COIN BROSSÉAU-HÉBERT

L’accès à la descente à l’eau est réservé uniquement aux résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka

La Municipalité informe ses citoyens que l’accès à la descente à l’eau, au coin des rues Brosseau et Hébert, sera uniquement réservé aux résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka pour une durée indéterminée.

Dès le 1^{er} juin 2021, les résidents pourront venir chercher sur rendez-vous une clé à l’hôtel de ville au 221, rue Centrale, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Vous devez obligatoirement présenter une pièce d’identité avec photo. Un dépôt de 20\$ sera exigé en **ARGENT COMPTANT SEULEMENT**. Celui-ci vous sera remboursé lors du retour de la clé. Une seule clé pourra être remise par résidence ou propriété.

En cas de perte de la clé

En cas de perte de la clé, un montant de 50\$ en argent comptant non remboursable vous sera facturé, ainsi qu’un 20\$ supplémentaire pour vous procurer une autre clé.

RAMPE DE MISE À L’EAU (HALTE DES PLAISANCIERS)

Tarification 2021

Laissez-passer journalier: 40 \$

Vignette saisonnière : 40 \$ / embarcation pour les résidents de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Vignette saisonnière : 300 \$ / embarcation pour les non-résidents de la MRC de Beauharnois-Salaberry

Vignettes saisonnières résidents et non-résidents offertes à la [MRC](#) ou bien par téléphone au 450 225-0870 poste 221

SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'INTERVENTION D'URGENCE

LES FEUX À CIEL OUVERT

Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka

Pour en savoir davantage sur le règlement de prévention en matière de sécurité incendie consultez le Règlement 351-2018 article 4.3

Qu'est-ce qu'un feu à ciel ouvert?

Tout feu allumé volontairement à l'extérieur d'un contenant autorisé, à l'exception de ceux décrits à la section *Les foyers extérieurs*.

Quand doit-on obtenir un permis de brûlage?

Tous les feux à ciel ouvert doivent être autorisés par la Municipalité.

L'autorisation vous sera accordée si l'inspection satisfait les conditions suivantes :



Les conditions climatiques sont favorables (SOPFEU);

L'emplacement est sécuritaire;

La grosseur des amoncellements est acceptable;

Le feu allumé respecte en mètres la distance d'éloignement exigée avec tous matériaux combustibles;

Un membre du Service de sécurité incendie a le droit d'annuler tout permis et ce, sans préavis.

Il est interdit de maintenir un feu lorsque la fumée qu'il dégage nuit aux occupants des propriétés avoisinantes. La délivrance du permis prévu au présent règlement ne soustrait pas le détenteur de règlements relevant des gouvernements fédéral, provincial et municipal.

Ce qui est interdit de faire brûler

- 
- Feuilles;
 - Gazon;
 - Aiguilles de conifères;
 - Matières faites de plastique;
 - Vidange, pneus;
 - Débris de matériaux de construction;

Les trois premiers éléments sont interdits en raison de la quantité de fumée produite lorsqu'ils se consomment. Il est interdit de faire ou de maintenir un feu de joie à moins d'être détenteur d'un permis préalablement émis par l'autorité compétente de la municipalité.

MALADIE DE LYME



La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie

En Montérégie, près de quatre-vingt personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2020. C'est une maladie à prendre au sérieux car si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut causer des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du coeur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé durant les mois de mai à septembre, mais il faut rester vigilant d'avril à novembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- ➔ Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- ➔ Prendre une douche dès le retour à la maison;
- ➔ Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- ➔ Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un médecin ou d'un pharmacien pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- ➔ Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- ➔ Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedelymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2021

PROGRAMMATION GRATUITE

WEBDIFFUSION

Pour assister au grand spectacle de la Fête nationale dans le Suroît, veuillez simplement vous rendre sur la plateforme de diffusion de Valspec le 23 juin dès 17h.

valspec.com/evenements/

On vous demandera d'entrer votre code postal pour authentifier que vous êtes résident d'une municipalité du Suroît.

5 à 7 musical

Dès 17h, préparez vos festivités en écoutant les classiques de la musique québécoise via notre lien de webdiffusion.

19h à 21h

Denis Miron, Virginie Cummins, Marc-André Rioux, Mat Ferland et le groupe Melt it up présenteront à tour de rôle leurs chansons de prédilection de la Fête nationale et quelques compositions originales, dans divers lieux du Suroît.

21h

Le groupe La Chicane présentera son spectacle en direct de la Salle Albert-Dumouchel.

Aménagez votre cour!

Nous vous invitons à célébrer la Fête nationale en regardant notre grand spectacle avec vos voisins, amis ou votre famille !

Tout en respectant les consignes en vigueur, installez vous confortablement et profitez du spectacle qui vous est offert gratuitement !



En répondant à ce sondage, vous courrez la chance de gagner un PANIER CADEAUX DE PRODUITS LOCAUX d'une valeur de 50\$!

La Municipalité travaille présentement à l'élaboration d'une politique familiale qui s'inspirera grandement des orientations liées à la démarche Municipalité Amie des Aînés (MADA). Cette initiative permettra ainsi à la Municipalité d'être efficacement guidée dans ses décisions et ses actions en lien avec la famille et les personnes âgées. La Municipalité veut connaître vos besoins pour améliorer votre qualité de vie chez nous, à Saint-Stanislas-de-Kostka. Ce questionnaire prend environ 15 minutes à remplir. Votre collaboration est essentielle au succès de cette politique!



CAMP DE JOUR

Le camp de jour débute le lundi 28 juin prochain.

Nous vous informons que nous avons reçu plus de 60 inscriptions.

L'équipe d'animatrices et la coordonnatrice ont bien hâte de rencontrer vos enfants.

VOICI NOTRE BELLE ÉQUIPE
ÉTÉ 2021

COORDONNATRICE
Pixel (Kelly-Ann Sarault)

ANIMATRICES

Peanut Noisette Bubulle Coconut Marguerite Barbotine Kiwi